



Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 07-nov.-2018

Date de révision : 12-déc.-2018

Version 1

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit **Karmex DF**

Autres moyens d'identification

Numéro de la feuille de données de sécurité ADAMA-272

Numéro(s) d'enregistrement Règlements sur les produits antiparasitaires Non. 28543
N° ID/ONU UN3077

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Pesticide.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fabricant

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300-191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1
1-855-264-6262

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite INFOTRAC:1-800-535-5053 (Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International) Pour les urgences médicales et les questions de santé / sécurité, contactez ProPharma Group: 1-877-250-9291

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit chimique est un produit enregistré par la Loi canadienne sur les produits antiparasitaires et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes sur le lieu de travail des produits chimiques homologués non-PCPA. Voir la section 15 pour plus d'informations. Ce produit a été classé selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et la Norme américaine de communication des dangers (HCS 2012).

Aspect Pellets beiges

État physique Solide

Odeur Inodore

Classification

Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2

Mot indicateur

Attention

Mentions de danger

Nocif par inhalation

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée



Conseils de prudence - Prévention

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis
 Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin
 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clé

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Autres dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Diuron	330-54-1	77.6-82.4

Si Nom chimique / CAS est "propriétaire" et / ou Poids-% est répertorié comme un éventail, l'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage de composition a été retenu comme un secret commercial

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Conseils généraux	EN CAS d'exposition ou d'un malaise : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Lorsque possible, utilisez le contenant ou l'étiquette du produit lorsque vous appelez un centre anti-poison ou un médecin ou que vous vous soumettez à un traitement.
Contact avec les yeux	Rincer à fond avec une grande quantité d'eau pendant au moins quinze minutes, en soulevant les paupières inférieures et supérieures. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin s'il y a lieu.
Inhalation	Sortir à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux.
Ingestion	Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissements sans une consultation médicale. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. L'ingestion peut provoquer somnolence, hyperréflexie, irritabilité, diarrhée, hyperthermie et perte de poids. Une surexposition extrême peut provoquer une glycosurie, une protéinurie et une acidurie. Une exposition à long terme peut également causer une hypertrophie du foie et / ou de la rate. Peut aggraver les problèmes de la peau pré-existantes. L'inhalation peut aggraver les problèmes respiratoires.
------------------	---

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin	Traiter en fonction des symptômes.
-------------------------	------------------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Agents extincteurs appropriés**

Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO₂). Eau pulvérisée (brouillard). Mousse.

Incendie mineur	Poudre chimique sèche ou CO ₂ .
Incendie majeur	Utilisez de la mousse ou de l'eau pulvérisée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau lourde. L'utilisation d'un jet d'eau lourd peut propager le feu.

Dangers spécifiques du produit

Risque d'incendie négligeable.

Produits de combustion dangereux Oxydes d'azote (NO_x). Chlorure d'hydrogène.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. Évacuer la zone du personnel non protégé. Restez au vent pour éviter les vapeurs et les produits de décomposition dangereux. Empêcher l'eau d'incendie ou de dilution du flux entrant, les égouts ou alimentation en eau potable.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

Précautions personnelles	Porter des vêtements de protection comme décrit dans la section 8 de cette fiche de données de sécurité. Isoler la zone dangereuse. Garder le personnel inutile et non protégé d'entrer.
---------------------------------	--

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement	Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et / ou des eaux souterraines. Voir la section 12, Informations écologiques. Voir la section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.
--	---

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Méthodes de nettoyage	Couvrir un déversement liquide avec du sable, de la terre ou tout produit absorbant non combustible. Balayer et transférer à la pelle dans des contenants appropriés pour élimination. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Ne pas contaminer l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Garder sous clef. Entreposer dans des conditions ambiantes. Protéger de la chaleur excessive. Conserver le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien ventilé.

Matériaux d'emballage Ne pas réutiliser le contenant.

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Diuron 330-54-1	TWA: 10 mg/m ³	(vacated) TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Veuillez vous référer à l'étiquette du produit. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Utiliser des enceintes de procédé, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en deçà des limites recommandées ou réglementaires.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau et du corps Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact cutané répété ou prolongé. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes. Use chemical resistant gloves, such as P.V.C., butyl-rubber, nitrile-rubber, or neoprene.

Protection respiratoire NIOSH-approved respirator or mask in the absence of adequate ventilation.

Considérations générales sur l'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes trempés ou fortement contaminés par le concentré de ce produit. Ne les réutilisez pas. Suivez les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. En l'absence d'instructions de ce type, utilisez un détergent et de l'eau chaude. Conservez et lavez l'ÉPI séparément des autres vêtements.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide	Odeur	Inodore
Aspect	Pellets beiges	Seuil de perception de l'odeur	Non déterminé
Couleur	Beige		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	6.8-7.9	
Point de fusion / point de congélation	158-159°C/316-318°F	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	N'est pas applicable	
Point d'éclair	N'est pas applicable	
Taux d'évaporation	N'est pas applicable	
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non déterminé	
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non déterminé	
Pression de vapeur	Non déterminé	
Densité de vapeur	Non déterminé	
Densité relative	0.61-0.77	
Solubilité dans l'eau	Non déterminé	
Solubilité dans d'autres solvants	Non déterminé	
Coefficient de répartition	Non déterminé	
Température d'auto-inflammation	Non déterminé	
Température de décomposition	Non déterminé	
Viscosité cinématique	Non déterminé	
Viscosité dynamique	Non déterminé	
Propriétés explosives	Non déterminé	
Propriétés comburantes	Non déterminé	

Autres renseignements

Masse volumique apparente 5.17lb/gal

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Pas réactif dans des conditions normales.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Risques de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants. Chaleur excessive.

Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Produits de décomposition dangereux

Fumée, vapeurs, et des oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Chlorure d'hydrogène.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Contact avec les yeux	Éviter le contact avec les yeux.
Contact avec la peau	Éviter le contact avec la peau.
Inhalation	Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Diuron 330-54-1	= 1017 mg/kg (Rat) = 4990 mg/kg (Rat)	> 5 g/kg (Rat) > 2000 mg/kg (Rat)	> 0.265 mg/L (Rat)

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.
------------------	--

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Cancérogénicité	Groupe 3 - Ne peut être classifié pour la cancérogénicité chez les humains.
STOT - exposition répétée	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Mesures numériques de la toxicité

DL50 orale aiguë (Rat): >5000 mg/kg

LD50 cutanée aiguë (Lapin): >5000 mg/kg

CL50 d'inhalation aiguë (Rat): >2.03 mg/L

Irritation de l'oeil: Irritant au minimum

Irritation cutanée: Non irritant

Sensibilisation cutanée: pas un sensibilisant cutané

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Ne pas appliquer directement dans l'eau, ni dans les zones où l'eau de surface est présente ni dans les zones intertidales situées sous la limite des hautes eaux moyennes. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive des zones traitées. Couvrir ou incorporer les déversements.

Persistance/Dégradabilité

Non déterminé.

Bioaccumulation

Il n'existe aucune donnée pour ce produit.

Mobilité

Nom chimique	Coefficient de partage
Diuron 330-54-1	2.82

Autres effets nocifs

Non déterminé

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets	Les fabricants canadiens devraient éliminer les ingrédients actifs non désirés et les contenants conformément à la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails sur les ajouts et le nettoyage des déversements, contactez le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial.
Emballages contaminés	L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Remarque S'il vous plaît voir le document d'expédition actuelle plus pour des renseignements à jour d'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales.

DOT Veuillez contacter le fabricant pour obtenir les informations les plus récentes

N° ID/ONU	UN3077
Nom officiel d'expédition	Matière dangereuse pour l'environnement, solide, n °. (Diuron)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Quantité à déclarer (RQ)	Diuron- 100 lbs
Polluant marin	Oui, si le colis dépasse 882 lb (400 kg).

IATA

Numéro ONU	UN3077
Nom officiel d'expédition	Matière dangereuse pour l'environnement, solide, n °. (Diuron)
Classe (s) de danger relatives au transport	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

IMDG

Numéro ONU	UN3077
Nom officiel d'expédition	Matière dangereuse pour l'environnement, solide, n °. (Diuron)
Classe (s) de danger relatives au transport	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

TMD

N° ID/ONU	UN3077
Nom officiel d'expédition	Matière dangereuse pour l'environnement, solide, n °. (Diuron)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/E LINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Diuron	X	X	X	X	X	X	X	X

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Règlements fédéraux aux États-Unis**CERCLA**

n'est pas applicable

SARA 313

n'est pas applicable

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

n'est pas applicable

États-Unis - Réglementations des États**Proposition 65 de la Californie**

n'est pas applicable

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

n'est pas applicable

Numéro d'homologation des pesticides

Règlement sur les produits antiparasitaires Non 28543

Déclaration du produit antiparasitaire

Ce produit chimique est un produit enregistré par la Loi canadienne sur les produits antiparasitaires et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes sur le lieu de travail des produits chimiques homologués non-PCPA.

Étiquette du produit

Avertissement - Irritant pour les yeux

Différence entre la SDS et l'étiquette du produit

	Étiquette du produit	SDS
Mot d'alarme	Avertissement	Avertissement
Toxicité aiguë - Inhalation	N/A	Nocif si inhalé
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Irritant oculaire	N/A
STOT - exposition répétée	N/A	Peut causer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

16. AUTRES INFORMATIONS

<u>NFPA</u>	Risques pour la santé 2	Inflammabilité 0	Instabilité 0	Dangers particuliers Non déterminé
<u>HMIS</u>	Risques pour la santé Non déterminé	Inflammabilité Non déterminé	Dangers physiques Non déterminé	Protection individuelle Non déterminé

Date d'émission :	07-nov.-2018
Date de révision :	12-déc.-2018
Note de révision:	nouveau format

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique